

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Commune : COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL
(1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21140193000014

POSTE COMPTABLE : DGFIP DE LISIEUX INTERCOM

M. 57

**Budget primitif
Voté par nature**

BUDGET : COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	10
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	41
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	45
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	46
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	47

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	50
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	51
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	52
B7.3 - Etat des emprunts garantis	53
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	54
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	55
B9 - Etat du personnel	56
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	59
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	60
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	62
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	63

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES					
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES					
Population totale	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Informations statistiques</th> <th>Valeurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Informations statistiques	Valeurs	Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	
Informations statistiques	Valeurs				
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)					
Indicateur de ressources fiscales (N-2)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Informations fiscales (N-2)</th> <th>Collectivité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Informations fiscales (N-2)	Collectivité		
Informations fiscales (N-2)	Collectivité				

Informations financières – ratios	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population
2	Recettes réelles de fonctionnement / population
3	Dépenses d'équipement brut / population
4	Encours de dette / population (2) (3)
5	DGF / population
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : 021

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

- III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
 - Fonctionnement : %
 - Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire :
- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	604 138,01	522 520,00	225 952,68 A1
Investissement	211 278,45	69 295,52 (3)	22 533,55 A2
Fonctionnement	392 859,56	453 224,48 (4)	203 419,13 A3
			263 784,05

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	56 921,28 III + IV	126 337,00	B1 69 415,72
Investissement	56 921,28 III	126 337,00	B2 69 415,72
Fonctionnement	0,00 IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	213 750,39
Investissement	A2 + B2	-50 033,66
Fonctionnement	A3 + B3	263 784,05

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

I – INFORMATIONS GENERALES		
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 56 921,28
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	1 800,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	55 121,28
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES		
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 126 337,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	126 337,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
REPORTS			
	+ Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	+ 963 798,75	+ 1 013 832,41
	= 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	= 56 921,28	= 126 337,00
	(si solde négatif)	119 449,38	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 140 169,41	1 140 169,41
REPORTS			
	+ Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	+ 675 154,73	+ 461 746,34
	= 002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	= 0,00	= 0,00
	(si déficit)	0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	675 154,73	675 154,73
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 815 324,14	1 815 324,14

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date d'enregistrement préfecture : 18/04/2023

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AP VOTÉES

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1) Libellé	Chapitre(s)		Montant
		Libellé	Montant	
	TOTAL			0,00
	« AP de dépenses imprévues » (2)			0,00
	TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AE VOTÉES

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1) Libellé	Chapitre(s)	Montant	II	
				B2	B2
	TOTAL		0,00		
	« AE de dépenses imprévues » (2)		022		0,00
	TOTAL GENERAL		0,00		

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****II****C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	42 000,00	1 800,00	97 750,00	47 750,00	49 550,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	855,00	0,00	855,00	855,00	855,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	532 775,00	55 121,28	344 470,00	344 470,00	399 591,28
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	506 000,00	556 000,00	556 000,00
Total des dépenses d'équipement		575 630,00	56 921,28	949 075,00	949 075,00	1 005 996,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	355,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 927,85	0,00	9 083,75	9 083,75	9 083,75
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		12 282,85	0,00	9 083,75	9 083,75	9 083,75
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		587 912,85	56 921,28	958 158,75	958 158,75	1 015 080,03

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	4 700,00		5 640,00	5 640,00	5 640,00
041	Opérations patrimoniales (7)	20 122,08		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		24 822,08		5 640,00	5 640,00	5 640,00

TOTAL	612 734,93	56 921,28	963 798,75	963 798,75	1 020 720,03
+					
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			119 449,38
=					
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 140 169,41

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	179 888,60	126 337,00	393 833,00	393 833,00	520 170,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	160 000,00	0,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		339 888,60	126 337,00	833 833,00	833 833,00	960 170,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	26 512,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	50 033,66	50 033,66	50 033,66
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 850,00	0,00	1 850,00	1 850,00	1 850,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		28 562,00	0,00	84 883,66	84 883,66	84 883,66
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		368 450,60	126 337,00	918 716,66	918 716,66	1 045 053,66

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	204 473,70		94 815,75	94 815,75	94 815,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	100,00		300,00	300,00	300,00
041	Opérations patrimoniales (10)	20 122,08		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		224 695,78		95 115,75	95 115,75	95 115,75

TOTAL	593 146,38	126 337,00	1 013 832,41	1 013 832,41	1 140 169,41
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 140 169,41

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	89 475,75
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal - BP - 2023

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT
II
C2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	103 961,00	0,00	118 540,00	118 540,00	118 540,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	232 006,00	0,00	233 450,00	233 450,00	233 450,00
014	Atténuations de produits	22 295,00	0,00	31 823,00	31 823,00	31 823,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	71 499,66	0,00	195 392,42	195 392,42	195 392,42
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		429 761,66	0,00	579 205,42	579 205,42	579 205,42
66	Charges financières	1 007,77	0,00	833,56	833,56	833,56
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		430 769,43	0,00	580 038,98	580 038,98	580 038,98

023	Virement à la section d'investissement (4)	204 473,70		94 815,75	94 815,75	94 815,75
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	100,00		300,00	300,00	300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		204 573,70		95 115,75	95 115,75	95 115,75

TOTAL	635 343,13	0,00	675 154,73	675 154,73	675 154,73
+					
			D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
=					
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		675 154,73

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	3 906,15	0,00	1 085,00	1 085,00	1 085,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	44 500,00	0,00	44 113,34	44 113,34	44 113,34
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	17 000,00	0,00	17 281,00	17 281,00	17 281,00
731	Fiscalité locale	242 900,00	0,00	272 857,00	272 857,00	272 857,00
74	Dotations et participations (3)	87 582,00	0,00	92 970,00	92 970,00	92 970,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	26 600,00	0,00	27 800,00	27 800,00	27 800,00
Total des recettes de gestion courante		422 488,15	0,00	456 106,34	456 106,34	456 106,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		422 488,15	0,00	456 106,34	456 106,34	456 106,34

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 700,00		5 640,00	5 640,00	5 640,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		4 700,00		5 640,00	5 640,00	5 640,00

TOTAL	427 188,15	0,00	461 746,34	461 746,34	461 746,34
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	213 408,39
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	675 154,73
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	89 475,75
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF 023 + DF 042 - RF 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****II****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 083,75	0,00	9 083,75
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	49 550,00	0,00	49 550,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	855,00	0,00	855,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	399 591,28	5 640,00	405 231,28
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	556 000,00	0,00	556 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	1 015 080,03	5 640,00	1 020 720,03

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	119 449,38
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 140 169,41

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	118 540,00		118 540,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	233 450,00		233 450,00
014 Atténuations de produits	31 823,00		31 823,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	195 392,42	0,00	195 392,42
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	833,56	0,00	833,56
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	300,00	300,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		94 815,75	94 815,75
Dépenses de fonctionnement – Total	580 038,98	95 115,75	675 154,73

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	675 154,73

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	33 000,00	0,00	33 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	520 170,00	0,00	520 170,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	441 850,00	0,00	441 850,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		300,00	300,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		94 815,75	94 815,75
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		995 020,00	95 115,75	1 090 135,75

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	50 033,66
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 140 169,41
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	1 085,00		1 085,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	44 113,34		44 113,34
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		5 640,00	5 640,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	17 281,00		17 281,00
731	Fiscalité locale	272 857,00		272 857,00
74	Dotations et participations (8)	92 970,00		92 970,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	27 800,00	0,00	27 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		456 106,34	5 640,00	461 746,34

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	213 408,39
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	675 154,73
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		III	A
--	--	-----	---

DEPENSES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	612 734,93	56 921,28	0,00	963 798,75	963 798,75	1 020 720,03
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 000,00	1 800,00	0,00	97 750,00	47 750,00	49 550,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	855,00	0,00	0,00	855,00	0,00	855,00
21 Immobilisations corporelles	532 775,00	55 121,28	0,00	344 470,00	344 470,00	399 591,28
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	506 000,00	556 000,00	556 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	575 630,00	56 921,28	0,00	949 075,00	949 075,00	1 005 996,28
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	11 927,85	0,00	9 083,75	9 083,75	9 083,75	9 083,75
18 Cpt de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances attachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)						
Total des dépenses financières	12 282,85	0,00	0,00	9 083,75	9 083,75	9 083,75
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	587 912,85	56 921,28	0,00	958 158,75	958 158,75	1 015 080,03
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	4 700,00			5 640,00	5 640,00	5 640,00
041 Opérations patrimoniales (7)	20 122,08			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	24 822,08			5 640,00		5 640,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	119 449,38
Total des dépenses d'investissement cumulées	1 140 169,41

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date d'arrivée à la préfecture : 18/04/2023

(1) Voit état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal - BP - 2023

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = RF 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECHERCHES

		III	A
--	--	-----	---

RECHERCHES			
	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1
		I	Propositions nouvelles
	TOTAL	593 146,38	963 798,75
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	179 888,60	393 833,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaires)	160 000,00	440 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	339 888,60	126 337,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	26 512,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 850,00	1 850,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200,00	0,00
	Total des recettes financières	28 562,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	368 450,60	126 337,00
021	Virement de la section de fonctionnement	204 473,70	94 815,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	100,00	300,00
041	Opérations patrimoniales (6)	20 122,08	0,00
	Total des recettes d'ordre	224 695,78	95 115,75
			95 115,75
			95 020,00
			94 815,75
			300,00
			0,00
			95 115,75
			95 115,75
			0,00
			50 033,66
			50 033,66
			1 140 169,41

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00	50 033,66
------	-----------

Total des recettes d'investissement cumulées

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal - BP - 2023

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*R/040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*D/041 = R/041*).
(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

			III	A1
--	--	--	------------	-----------

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles II	Vote de l'assemblée III	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	612 734,93	56 921,28	0,00	963 798,75	963 798,75	0,00	963 798,75	1 020 720,03
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 000,00	1 800,00	0,00	97 750,00	47 750,00	0,00	47 750,00	49 550,00
203 Frais d'études, recherche, développement	42 000,00	1 800,00		97 200,00	47 200,00	0,00	47 200,00	49 000,00
2051 Concessions, droits similaires	0,00	0,00		550,00	550,00	0,00	550,00	550,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	855,00	0,00	0,00	855,00	855,00	0,00	855,00	855,00
20421 Privé : Bien mobilier, matériel Attributions compensation investissement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
2046	355,00	0,00		355,00	355,00	0,00	355,00	355,00
21 Immobilisations corporelles	532 775,00	55 121,28	0,00	344 470,00	344 470,00	0,00	344 470,00	399 591,28
212 Agencements et aménagements de terrains	2 400,00	2 227,50		0,00	0,00	0,00	0,00	2 227,50
2131 Bâtiments publics	202 588,00	52 893,78		9 800,00	9 800,00	0,00	9 800,00	62 693,78
2151 Réseaux de voirie	293 000,00	0,00		293 000,00	293 000,00	0,00	293 000,00	293 000,00
2152 Installations de voirie	0,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
21538 Autres réseaux	30 597,00	0,00		11 600,00	11 600,00	0,00	11 600,00	11 600,00
2158 Autres inst.,matériel,outil, techniques	0,00	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
2181 Install. générales, agencements	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183 Matériel informatique	190,00	0,00		1 970,00	1 970,00	0,00	1 970,00	1 970,00
2184 Matériel de bureau et mobilier	2 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
2188 Autres immobilisations corporelles	1 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00		506 000,00	556 000,00	0,00	556 000,00	556 000,00
231 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00		506 000,00	556 000,00	0,00	556 000,00	556 000,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	575 630,00	56 921,28	0,00	949 075,00	949 075,00	0,00	949 075,00	1 005 996,28
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	355,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date d'arrivée à la préfecture : 18/04/2023

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
13156	Attributions compensation investissement	355,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	11 927,85	0,00		9 083,75	9 083,75		9 083,75
1641	Emprunts en euros	5 390,80	0,00		2 480,14	2 480,14		2 480,14
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 850,00	0,00		1 850,00	1 850,00		1 850,00
1681	Autres emprunts	4 687,05	0,00		4 753,61	4 753,61		4 753,61
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières		12 282,85	0,00	0,00	9 083,75	9 083,75	0,00	9 083,75
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		587 912,85	56 921,28	0,00	958 158,75	958 158,75	0,00	958 158,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	4 700,00			5 640,00	5 640,00		5 640,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Chargés transférées (7)	4 700,00			5 640,00	5 640,00		5 640,00
2131	Bâtiments publics	4 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00
2152	Installations de voirie	0,00			5 640,00	5 640,00		5 640,00
041	Opérations patrimoniales (8)	20 122,08			0,00	0,00		0,00
2131	Bâtiments publics	8 772,00			0,00	0,00		0,00
2132	Bâtiments privés	11 350,08			0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		24 822,08			5 640,00	5 640,00		5 640,00

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date d'acknowledgement préfecture : 18/04/2023

- (1) Détailier les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir était l-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir était II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		TOTAL (RAR N-1 + Vote) = I + II
				I	II	
TOTAL	593 146,38	126 337,00	963 798,75	963 798,75		1 090 135,75
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	179 888,60	126 337,00	393 833,00	393 833,00		520 170,00
1323 Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	103 400,00	103 400,00		103 400,00
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	24 320,00	16 020,00	48 300,00	48 300,00		64 320,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	119 697,00	93 617,00	50 133,00	50 133,00		143 750,00
13461 Dot. équip. territoires ruraux non transf	35 871,60	16 700,00	192 000,00	192 000,00		208 700,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	160 000,00	0,00	440 000,00	440 000,00		440 000,00
1641 Emprunts en euros	160 000,00	0,00	440 000,00	440 000,00		440 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement	339 888,60	126 337,00	833 833,00	833 833,00		960 170,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	26 512,00	0,00	33 000,00	33 000,00		33 000,00
10222 FCTVA	11 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00		23 000,00
10226 Taxe d'aménagement	1 512,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10251 Dons et legs en capital	14 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 850,00	0,00	1 850,00	1 850,00		1 850,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 850,00	0,00	1 850,00	1 850,00		1 850,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	200,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières	28 562,00	0,00	34 850,00	34 850,00		34 850,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles	368 450,60	126 337,00	868 683,00	868 683,00		995 020,00
021 Virement de la section de fonctionnement	204 473,70		94 815,75	94 815,75		94 815,75
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	100,00		300,00	300,00		300,00
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
280421 Privé - Biens mob., matériel et études	100,00		300,00	300,00		300,00
041 Opérations patrimoniales (9)	20 122,08		0,00	0,00		0,00
203 Frais d'études, recherche, développement	20 122,08		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	224 695,78		95 115,75	95 115,75		95 115,75

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date d'arrivée à la préfecture : 18/04/2023

- (1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*R/040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*D/041 = R/041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses hors AE	TOTAL (RAR N-1 + vote) III = I + II
	TOTAL	635 343,13	0,00	675 154,73	675 154,73	0,00	675 154,73	675 154,73	675 154,73
011	Charges à caractère général (3)	103 961,00	0,00	0,00	118 540,00	118 540,00	0,00	118 540,00	118 540,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	232 006,00	0,00	0,00	233 450,00	233 450,00	0,00	233 450,00	233 450,00
014	Atténuations de produits	22 295,00	0,00	0,00	31 823,00	31 823,00	0,00	31 823,00	31 823,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6526) (3)	71 499,66	0,00	0,00	195 392,42	195 392,42	0,00	195 392,42	195 392,42
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		429 761,66	0,00	0,00	579 205,42	579 205,42	0,00	579 205,42	579 205,42
66	Charges financières	1 007,77	0,00	0,00	833,56	833,56	0,00	833,56	833,56
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)								
Total des dépenses financières		1 007,77	0,00	0,00	833,56	833,56	0,00	833,56	833,56
Total des dépenses réelles		430 769,43	0,00	0,00	580 038,98	580 038,98	0,00	580 038,98	580 038,98
023	Virement à la section d'investissement	204 473,70			94 815,75	94 815,75		94 815,75	94 815,75
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	100,00			300,00	300,00		300,00	300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		204 573,70			95 115,75	95 115,75		95 115,75	95 115,75

<p style="text-align: center;">D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</p> <p style="text-align: center;">0,00</p>	<p style="margin-top: 100px;">Total des dépenses de fonctionnement cumulées</p> <p style="margin-top: 10px;">675 154,73</p>
---	---

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date d'enregistrement à la préfecture : 18/04/2023

- (1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal - BP - 2023

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

		III	II
		SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	427 188,15	0,00	461 746,34	461 746,34	461 746,34
013	Atténuations de charges (2)	3 906,15	0,00	1 085,00	1 085,00	1 085,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	44 500,00	0,00	44 113,34	44 113,34	44 113,34
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 000,00	0,00	17 281,00	17 281,00	17 281,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	242 900,00	0,00	272 857,00	272 857,00	272 857,00
731	Fiscalité locale	87 582,00	0,00	92 970,00	92 970,00	92 970,00
74	Dotations et participations (2)	26 600,00	0,00	27 800,00	27 800,00	27 800,00
75	Autres produits de gestion courante (2)					
Total des recettes de gestion des services		422 488,15	0,00	456 106,34	456 106,34	456 106,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00				
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		422 488,15	0,00	456 106,34	456 106,34	456 106,34
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	4 700,00		5 640,00	5 640,00	5 640,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 700,00		5 640,00	5 640,00	5 640,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	213 408,39
Total des recettes de fonctionnement cumulées	675 154,73

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre « des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
									II	III = I + II
011	TOTAL	635 343,13	0,00	0,00	675 154,73	675 154,73	0,00	0,00	675 154,73	675 154,73
060611	Eau et assainissement	1 600,00	0,00	2 000,00	2 000,00		0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60612	Énergie - Électricité	5 500,00	0,00	6 000,00	6 000,00		0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60621	Combustibles	9 000,00	0,00	9 500,00	9 500,00		0,00	0,00	9 500,00	9 500,00
60622	Carburants	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00		0,00	0,00	1 300,00	1 300,00
60623	Alimentation	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00		0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00		0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00		0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60633	Fournitures de voirie	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00		0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60636	Vêtements de travail	600,00	0,00	500,00	500,00		0,00	0,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	1 100,00	0,00	2 400,00	2 400,00		0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
6067	Fournitures scolaires	3 250,00	0,00	4 200,00	4 200,00		0,00	0,00	4 200,00	4 200,00
6068	Autres matières et fournitures	600,00	0,00	100,00	100,00		0,00	0,00	100,00	100,00
6111	Contrats de prestations de services	2 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6113	Locations	117,00	0,00	300,00	300,00		0,00	0,00	300,00	300,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 500,00	0,00	6 000,00	6 000,00		0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 600,00	0,00	7 500,00	7 500,00		0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	300,00	300,00		0,00	0,00	300,00	300,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00		0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	9 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00		0,00	0,00	15 500,00	15 500,00
6161	Mutirisques	4 521,00	0,00	4 837,00	4 837,00		0,00	0,00	4 837,00	4 837,00
6168	Autres primes d'assurance	635,00	0,00	663,00	663,00		0,00	0,00	663,00	663,00
618	Divers	1 600,00	0,00	1 200,00	1 200,00		0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	300,00	0,00	300,00	300,00		0,00	0,00	300,00	300,00
623	Pub., publications, relations publiques	6 800,00	0,00	7 100,00	7 100,00		0,00	0,00	7 100,00	7 100,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 600,00	0,00	1 500,00	1 500,00		0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	20,00	20,00		0,00	0,00	20,00	20,00
6284	Redevances pour services rendus	4 188,00	0,00	2 620,00	2 620,00		0,00	0,00	2 620,00	2 620,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 600,00	0,00	1 700,00	1 700,00		0,00	0,00	1 700,00	1 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	232 006,00	0,00	233 450,00	233 450,00		0,00	0,00	233 450,00	233 450,00

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date d'impression : 18/04/2023

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
									2 450,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 340,00	0,00	125 352,00	0,00	129 000,00	129 000,00	129 000,00	129 000,00
6411	Personnel titulaire	26 046,00	0,00	26 046,00	0,00	23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00
6413	Congés payés	700,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6415	Charges sécurité sociale et prévoyance	76 568,00	0,00	76 568,00	0,00	78 000,00	78 000,00	78 000,00	78 000,00
6450	Autres charges sociales	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	22 295,00	0,00	22 295,00	0,00	31 823,00	31 823,00	31 823,00	31 823,00
739211	Attribution de compensation Reversements conventionnels de fiscalité	4 355,00	0,00	17 940,00	0,00	3 843,00	3 843,00	3 843,00	3 843,00
739215						27 980,00	27 980,00	27 980,00	27 980,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6536) (4)	71 499,66	0,00	0,00	0,00	195 392,42	195 392,42	195 392,42	195 392,42
65311	Indemnités de fonction	28 500,00	0,00	28 500,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00	200,00
6553	Service d'incendie	11 779,00	0,00	11 779,00	0,00	11 779,00	11 779,00	11 779,00	11 779,00
65568	Autres contributions	4 668,40	0,00	4 668,40	0,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00
6558	Autres contributions obligatoires	600,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	900,00	900,00	900,00
657362	Subv. fonct. CCAS	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	2 689,50	0,00	2 689,50	0,00	7 671,50	7 671,50	7 671,50	7 671,50
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	20 062,76	0,00	20 062,76	0,00	137 441,92	137 441,92	137 441,92	137 441,92
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		429 761,66	0,00	0,00	579 205,42	579 205,42	0,00	579 205,42	579 205,42
66	Charges financières	1 007,77	0,00	833,56	833,56	833,56	833,56	833,56	833,56
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 007,77	0,00	833,56	833,56	833,56	833,56	833,56	833,56
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date d'impression : 18/04/2023

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00		II		
Total des charges financières et spécifiques		1 007,77	0,00	0,00	833,56	833,56		833,56
Total des dépenses réelles		430 769,43	0,00	0,00	580 038,98	580 038,98		580 038,98
023	Virement à la section d'investissement	204 473,70			94 815,75	94 815,75		94 815,75
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)		100,00		300,00	300,00		300,00
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00			0,00	0,00		0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	100,00			300,00	300,00		300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		204 573,70			95 115,75	95 115,75		95 115,75

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre ($DF\ 042 = R\ 040$) ($DF\ 043 = RF\ 043$).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant du compte 66112 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	III	
							B2	B2
	TOTAL	427 188,15	0,00	461 746,34	461 746,34	461 746,34		
013	Atténuations de charges (3)	3 906,15	0,00	1 085,00	1 085,00	1 085,00		
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 906,15	0,00	800,00	800,00	800,00		
6479	Remboust sur autres charges sociales	1 000,00	0,00	285,00	285,00	285,00		
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
017	RSA / Régularisations de RM1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	44 500,00	0,00	44 113,34	44 113,34	44 113,34		
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
7032	Stationnement et location voie publique	1 200,00	0,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00		
7067	Redev. services périscolaires et enseign	32 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00		
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	9 000,00	0,00	5 363,34	5 363,34	5 363,34		
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70878	Remb. frais par des tiers	300,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
73	Impôts et taxes (sauf 731)	17 000,00	0,00	17 281,00	17 281,00	17 281,00		
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	17 000,00	0,00	17 281,00	17 281,00	17 281,00		
732223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
731	Fiscalité locale	242 900,00	0,00	272 857,00	272 857,00	272 857,00		
73111	Impôts directs locaux	220 900,00	0,00	247 857,00	247 857,00	247 857,00		
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	22 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
74	Dotations et participations (3)	87 582,00	0,00	92 970,00	92 970,00	92 970,00		
74111	Dotation forfaitaire des communes	52 000,00	0,00	53 148,00	53 148,00	53 148,00		
741121	DSR des communes	14 500,00	0,00	18 626,00	18 626,00	18 626,00		
741127	DNP des communes	5 500,00	0,00	6 211,00	6 211,00	6 211,00		
742	Dot. aux élus locaux	3 000,00	0,00	3 284,00	3 284,00	3 284,00		
744	FCTVA	500,00	0,00	200,00	200,00	200,00		
74718	Autres participations Etat	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
74741	Participation communes membres du GFP	7 650,00	0,00	7 650,00	7 650,00	7 650,00		
74833	Estat-Compens.exonération taxes foncières	3 932,00	0,00	3 851,00	3 851,00	3 851,00		
74834	Estat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
75	Autres produits de gestion courante (3)	26 600,00	0,00	27 800,00	27 800,00	27 800,00		
752	Revenus des immeubles	26 500,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00		
7588	Autres produits divers gestion courante	100,00	0,00	800,00	800,00	800,00		
	Total des recettes de gestion des services	422 488,15	0,00	456 106,34	456 106,34	456 106,34		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date d'impression : 18/04/2023

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal - BP - 2023

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		422 488,15	0,00	456 106,34	456 106,34	456 106,34
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	4 700,00		5 640,00	5 640,00	5 640,00
72	Production immobilisée	4 700,00		5 640,00	5 640,00	5 640,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 700,00		5 640,00	5 640,00	5 640,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622. (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état L-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****IV**
B1.2**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier remboursement	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
									Taux initial	Taux actuel				
163 Emprunts obligataires (Total)						0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)						23 000,00								
1641 Emprunts en euros (total)						23 000,00								
4342925 CAISSE D EPARGNE			2015-02-08	30/05/2015		23 000,00	F	Sans	2,400	2,400		T	X Trimestriel	N A-1
1643 Emprunts en devises (total)						0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (total)						0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)						0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)						0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)						0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)						0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)						0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)						0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)						0,00								
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)						60 000,00								
1681 Autres emprunts (total) (9)						60 000,00								

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier remboursement	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Taux initial	Niveau de taux (5)				
6228400/1	La NEF		2020-02-12	80 000,00	12/02/2021	F	Sans	0,00		1,420	1,420	A	C
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)								0,00					
Total général								83 000,00					

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle , T : trimestrielle , X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		IV – ANNEXES	
		B1.2	

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert (12)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Type de taux (13)	Index (14)	Taux d'intérêt	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Annuité de l'exercice	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
										Emprunts et dettes au 01/01/N	Charges d'intérêt (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		5 665,06						2 480,14	113,74	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 665,06						2 480,14	113,74	0,00	0,00	0,00
4342925	N	0,00	A-1	5 665,06	2,00	F	Sans	2 400	2 480,14	113,74	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MEF et PPP (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		50 691,52						4 753,61	719,82	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		50 691,52						4 753,61	719,82	0,00	0,00	0,00
6228400/1	N	0,00	A-1	50 691,52	9,00	F	Sans	1 420	4 753,61	719,82	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		56 356,58						7 233,75	833,56	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date d'archivage préfecture : 18/04/2023

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONE LA MEURDRAC Budget Principal - BP - 2023

- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

	Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de fille	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)			0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)			0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)			0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)			0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)			0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)			0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL			0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Ecart indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4	

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou était entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turnel)	Nombre de produits % de l'encours	2 100,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	56 356,58		0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours				0	0,00	0,00
	Montant en euros					0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

		IV – ANNEXES
	B1.5	IV

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant du au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Montant des commissions diverses	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer si l'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

	IV
	B1.5

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le número de contrat)	Effet de l'instrument de couverture					Catégorie d'emprunt (8)
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé Index (5)	Niveau de taux (6)	Taux reçu (7) Index	Niveau de taux	
Taux fixe (total)						0,00
Taux variable simple (total)						0,00
Taux complexe (total) (2)						0,00
Total						0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	IV
	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR		Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont
				Intérêts (3)	Capital
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé		0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public		0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</i>		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

	IV – ANNEXES		IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7
B1.7 – AUTRES DETTES			
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)			
LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour locations - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour locations - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

	IV ANNEXES	IV B7.1
--	---------------	------------

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027 Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus			
Recette grise/ée d'affection spéciale (2)		0,00	
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grisees d'affection spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devise pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
	Année	Profil						Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Index (4)			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00									
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00									
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				0,00	0,00									
TOTAL GENERAL				0,00	0,00									

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie de emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

	Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	8 067,31
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	8 067,31
Recettes réelles de fonctionnement	II	669 514,73
 Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	 I / II	 1,20

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
		FONCTIONNEMENT (total)			
6553	SDIS Calvados	Service Incendie	SDIS 14	Département	11 779,00
65568	SDEC	Eclairage public	SDEC ENERGIE	Etablissement de droit public	5 400,00
657341	Centre de Loisirs	Centre de Loisirs	COMMUNE DE LISIEUX	Commune	900,00
657362	CCAS	Fonctionnement	CCAS COURTONNE LA MEURDRAC Mair	Autre personne de droit public	3 000,00
65748	Subvention annuelle	Parents d'élèves	ASSOCIATIO PARENTS D ELEVES	Association	520,00
65748	Refuge Augeron	Subvention	REFUGE ANIMAL AUGERON	Association	731,50
65748	Chorale	Subvention	ASSOCIATIO DO RE MI	Association	800,00
65748	KARATE	Subvention	COURTONNE ASSOCIATIO KARATE DO	Association	700,00
65748	Coopérative scolaire	Subvention	COURTONNE OCCE ECOLE PRIMAIRE	Association	2 800,00
65748	Fines Raquettes	Subvention	ASSOCIATIO FINES RAQUETTES Che	Association	900,00
65748	Les Amis de l'Eglise	Subvention	LES AMIS DE L'EGLISE DE COURTO	Association	220,00
65748	Les Anciens Combatta	Subvention	LES ANCIENS COMBATTANTS ASSOCI	Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****B9****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplis créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Territorial spécialisé principal 2ème class	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		7,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB950102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délégation créant l'emploi.
(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal - BP - 2023

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \cdot 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Contrat Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Territorial spécialisé principal 2ème clas	C	S	371	0,00	332-8-3°	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif
TECH : Technique,
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Medico-social.

MT : Medico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont la suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-7-5 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-11 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11-1 : Modalités particulières de recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, pour personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats adés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitements hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	7 233,75	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	7 233,75	7 233,75
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 480,14	2 480,14
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	4 753,61	4 753,61
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 233,75	56 921,28	119 449,38	183 604,41

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES		C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	118 115,75	III 118 115,75
	Ressources propres externes de l'année (a)	23 000,00	23 000,00
10221		0,00	0,00
10222	FCTVA	23 000,00	23 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	95 115,75	95 115,75
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	300,00	300,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	94 815,75	94 815,75

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	118 115,75	126 337,00	0,00	50 033,66	294 486,41

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 183 604,41
Ressources propres disponibles	IV 294 486,41
Solde	V = IV – II (8) 110 882,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS		IV D3	
--	--	----------	--

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	523 800,00	14,39	44,94	0,00	235 396,00	0,00
TFPNB	105 400,00	4,05	35,06	0,00	36 953,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	122 550,00	0,00	10,08	0,00	12 353,00	0,00
TOTAL	751 750,00	34,43			284 702,00	-100,00

- (1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Accusé de réception en préfecture
014-211401930-20230413-BUDGET-2023-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date d'accusation préfecture : 18/04/2023

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2023

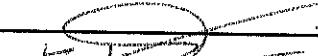
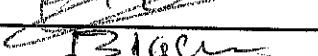
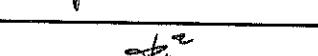
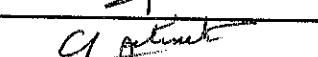
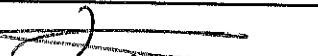
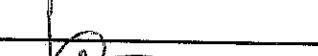
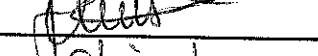
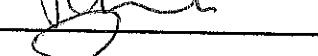
Présenté par maire (1),

A COURTONNE MEURDRAC, le 13/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A COURTONNE MEURDRAC, le 13/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2).(3).

BOISNARD Eric	
BRAEM Hubert	
ERNAULT Jean-Charles	
GATINET Thierry	
LEBORGNE Yannick	
LECREUX Dorothée	
LEROY Nathalie	
MAILLET Nadine	
MATAGNE Fanny	
PRIGENT Stéphanie	
REBOUX Patricia	
RUAUX Eric	
SANSON Didier	
SIROT Claire	
THEBAULT Nadine	

Certifié exécutoire par maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le



(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.